

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Annonce n° 2127 - page 133

971 - Guadeloupe

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture de la Guadeloupe.

Ancien titre : LA BELLE CREOLE.

Nouveau titre : **LA BELLE CREOLE FEDERATION DU LIEN ECONIMIQUE SOCIAL ET SOLIDAIRE.**

Nouvel objet : de regrouper les associations régies par la loi de 190, participant à la création, au maintien du lien social et au développement économique social et solidaire; ainsi que toute activité en rapport avec cet objet; de promouvoir l'action des associations membres pour une reconnaissance régionale des acteurs du lien économique, social et solidaire; de représenter et défendre les intérêts de ces associations membres, au niveau local, national et européen, auprès des pouvoirs publics et administrations diverses dont elle est l'interlocutrice; d'accompagner les associations membres ou d'entreprendre, toute démarche utile à leur implantation, à leur fonctionnement, ou à leur développement, sans pour autant et en aucun cas s'immiscer dans leur fonctionnement intérieur ni se substituer à elles; d'étudier, clarifier et aider à résoudre leurs problèmes communs; de dynamiser le réseau de partenaires sociaux, civils et institutionnels en faveur de l'action collective au bénéfice des demandeurs; d'accompagner à la diversification des sources de financement des associations membres en fonction de leurs projets respectifs; de coordonner à la demande des adhérents, les projets des différentes associations membres; de favoriser l'insertion sociale; de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et défendre les intérêts des locataires et des résidents sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen, saint martin et saint barthélémy compris; de lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes au sein du logement social en accompagnant les personnes en difficulté et en favorisant l'accompagnement administratif et social de ce public; de mettre en place et organiser des projets sociaux permettant d'échanger et de créer du lien; de favoriser l'éducation populaire ainsi que la solidarité en collaboration avec les associations partenaires; de créer et ou inciter à la création de toute structure ou établissement favorisant la réalisation de son objet; de mettre en place des sessions de formation, des stages et séminaires; de dynamiser le réseau de partenaires sociaux, civils et institutionnels afin de mener à bien les missions qui nous incombent sans empiéter sur leurs champs d'intervention ni se substituer à eux; de créer et ou d'inciter à la création de structures d'insertion par l'activité économique, sociale et solidaire; la fédération aura la possibilité d'étendre son champ d'action au niveau national ou international, si les nécessités se faisaient sentir.

Siège social : résidence L C R Arnassalon Circonvallation, 97100 Basse-Terre.

Transféré ; nouvelle adresse : 1, résidence R Arnassalon, 97100 Basse-Terre
Date de la déclaration : 13 octobre 2016.

